



NPA

NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE
www.npa2009.org

TOUS-TES ENSEMBLE, ON PEUT GAGNER !

Contre le décret Pour un service public de la petite enfance

Le gouvernement doit renoncer à ses projets qui s'attaquent aux conditions de travail des salarié-e-s de la petite enfance et à la qualité d'accueil des jeunes enfants. Leur seule logique c'est de faire baisser les « coûts » de l'accueil.

Retrait du décret Morano/Sarkozy et de la loi UMP sur les maisons d'assistantes maternelles !

Nous voulons :

- un service public d'accueil des jeunes enfants, gratuit et financé nationalement, avec des professionnels qualifiés, à statut et reconnus, sous des modes de gardes diversifiés (crèche, halte-garderie...)
- de nouvelles normes d'encadrement : un-e professionnel-le pour 4 enfants.
- des écoles publiques et gratuites pour former les milliers de professionnels qualifiés nécessaires à la création des 400 000 places d'accueil manquantes.
- le rétablissement de l'ensemble des postes supprimés dans l'Education nationale qui ont remis gravement en cause la scolarisation des tout petits en Maternelle.
- le droit des parents à une scolarisation en maternelle de leur enfant de deux ans dans des conditions adaptées à cet âge (effectifs réduits, formation des enseignants).

Petite enfance, Retraites, Public-Privé, Un nouveau « tous ensemble »

Dans la petite enfance comme sur les retraites, pas question de le laisser faire !

Pour la petite enfance il faut créer des collectifs

unitaires et réunir des Assemblées générales de salarié-e-s partout pour organiser la lutte et financer la grève.

La gauche politique, syndicale, les organisations du mouvement social doivent se retrouver et constituer partout des comités unitaires pour la défense des droits sociaux et en particulier le droit à une retraite complète dès 60 ans.

Comme contre le CPE en 2006 ou aux Antilles en 2009, il faut affronter le gouvernement de manière déterminée en construisant un mouvement d'ensemble, des salariés du Public et du Privé, pour imposer d'autres choix et une autre répartition des richesses.

Directive Services, délégations de service public... NON aux privatisations !

Comme dans la constitution européenne rejetée par référendum en 2005 et imposée par Sarkozy en 2008, au nom d'une « concurrence non faussée », on pourrait supprimer toute norme d'encadrement pour les établissements d'accueil et remettre en cause les financements publics aux structures publiques. La directive européenne sur les services s'attaque à tous les services publics, établissements publics de la petite enfance compris.

Dores et déjà des municipalités de droite privatisent des structures municipales, d'autres de gauche en confient la gestion à des entreprises privées par « délégation de service public ».

Dans les deux cas, les critères de rentabilité des entreprises privées sont en contradiction avec le bien être des enfants et des salarié-e-s.

A Paris ce sont les salariées de la halte-garderie Giono dans le 13^e qui font aujourd'hui les frais de cette politique. Par « délégation de service public », la gestion de cette structure a été confiée à l'entreprise « People and Baby ». Face à la dégradation des conditions de travail, les professionnelles ont décidé de créer une section syndicale et d'organiser une journée de grève. La direction a décidé de les mettre à pied puis de licencier certaines d'entre elles !

Non à la directive services ! Stop aux privatisations !



POUR PRENDRE CONTACT :

Envoyez vos coordonnées par courrier à : NPA, 2 rue Richard Lenoir - 93100 Montreuil
Ou par mail à : ecriture@npa2009.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

Emancipation des femmes!

Les attaques répétées contre les crèches et maternelles, rognent les acquis de la lutte des femmes pour leur autonomie.

Les femmes ont obtenu le droit de travailler et de ne plus être confinées à la maison pour garder les enfants et assumer les tâches domestiques. Les structures collectives d'accueil des enfants, publiques et accessibles à tous-tes, en sont une des garanties. Aujourd'hui, il manque 400 000 places en crèches Les femmes qui ne peuvent payer un accueil privé n'ont d'autre choix que de rester chez elles. Cette exclusion temporaire de la vie sociale rend plus difficile de retrouver un emploi, et encore plus un emploi qualifié.

Le désengagement de l'État dans l'accueil collectif des jeunes enfants accentue les inégalités entre hommes et femmes, et entre femmes des milieux aisés et celles des classes populaires. Pour la plupart d'entre elles, la « double journée de travail » reste la règle et leurs conditions de travail se dégradent.

Baisse du (déjà très faible) nombre d'heures de formation pour les assistantes maternelles, « maisons d'assistantes maternelles » pour remplacer de vraies structures collectives, baisse du nombre de professionnel-le-s qualifiées dans les crèches... tous les projets du gouvernement visent à déqualifier les professionnelles. De la même manière, la gestion de crèches municipales « déléguée » à des entreprises privées précarisent les femmes qui y travaillent.

S'appuyant sur l'idéologie patriarcale, qui considère le travail en crèche comme un « emploi féminin » où « l'instinct maternel » primerait sur le diplôme, les patrons et le gouvernement veulent un peu plus dévaloriser et sous-payer le travail auprès des jeunes enfants. Alors pour le droit à un travail qualifié, bien payé et reconnu pour toutes les femmes, pour l'égalité femmes/hommes, défendons un vrai service public de la petite enfance! Revendiquons la formation massive de professionnel-le-s qualifié-e-s de la petite enfance et un statut leur garantissent la reconnaissance des qualifications, de bonnes conditions de travail et de rémunération.

Une Retraite complète pour tous-tes!

Dans un pays riche comme la France, si tout le monde avait un emploi stable, avec un salaire correct, et si les patrons ne bénéficiaient pas de toutes les exonérations de cotisations que le gouvernement leur a offertes, il n'y aurait aucun problème pour financer nos retraites Pas question d'accepter un recul du départ à la retraite au-delà de 60 ans. Ni une augmentation du nombre d'années de cotisations nécessaires pour avoir une retraite complète, avec le résultat que l'on connaît: obliger les salariés à partir à 62, 63 ou 64 ans pour ne pas avoir une retraite amputée!

Pour de nombreuses femmes qui au cours de leur carrière sont les plus touchées par le temps partiel imposé, la précarité ou le chômage, avoir une pension complète serait encore plus inaccessible.

Au contraire, ce qui est possible et nécessaire, c'est:

- Aucune retraite inférieure à 1500€ net par mois.
 - Une augmentation de 300€ net des salaires, des retraites, des revenus sociaux.
 - Travailler moins, mieux, et travailler tous à 32 heures avec obligation d'embauche.
 - Une retraite complète (à 75 % du salaire, calculés sur la base des 6 meilleurs mois de nos carrières) avec 37,5 années de cotisation, dès l'âge de 60 ans (55 ans pour les métiers pénibles).
- Jusqu'à la réforme Balladur de 1993, tous les salariés (Public et Privé) devaient cotiser 37,5 ans pour obtenir une retraite « à taux plein ».